



15ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 45016 | De M. Frédéric Reiss (Les Républicains - Bas-Rhin) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Transition écologique | | Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires |
| Rubrique > énergie et carburants | Tête d'analyse > Prix du fuel domestique | Analyse > Prix du fuel domestique. |
| Question publiée au JO le : 29/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge Mme la ministre de la transition écologique sur le prix du fuel domestique. Suite à la hausse colossale du prix des énergies, le Gouvernement a annoncé des mesures d'accompagnement pour les ménages afin de limiter l'impact du coût de l'électricité et du gaz. Il apparaît cependant que de nombreux foyers français sont chauffés au fuel domestique ; c'est notamment le cas de beaucoup de familles qui ne disposent pas des revenus nécessaires pour remplacer leur mode de chauffage et investir dans des énergies renouvelables. Pour ces foyers, aux revenus souvent limités, la hausse du coût de fuel domestique affecte de façon considérable le budget quotidien mais aucune mesure d'accompagnement spécifique pour ce mode de chauffage n'a été mise en place. Au-delà du chèque énergie exceptionnel de 100 euros instauré avant la crise ukrainienne et ses conséquences, il souhaite connaître les mesures de soutien qu'envisage le Gouvernement pour aider les usagers du fuel domestique à l'image de ceux qui se chauffent à l'électricité ou au gaz.